



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS**

Préavis No 47/91

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 96'000.-- en vue de la construction de modérateurs de trafic sur la route du Curson.

Municipale responsable : Madame Claudine BERTHET

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Suite à la motion de M. Gavillet déposée le 31 janvier 1990, dont la teneur était la suivante :

"Création de bandes de ralentissement peintes à chaque extrémité et au milieu de la route du Curson"

La Municipalité a fait venir sur place MM Grept et Bruand du Service des routes, ainsi que Mme Bonanomi de l'IREC (Institut de Recherche sur l'Environnement). Toutes ces personnes ont déconseillé ces bandes de ralentissement et préconisé plutôt le parcage alterné.

Un essai concluant a été fait pendant une période de 6 mois environ, à l'aide de plots disposés sur la chaussée.

2. PROPOSITION

La Municipalité vous propose donc la construction de modérateurs de trafic sur la route du Curson pour les motifs suivants :

- 1) Renforcement de la sécurité des piétons à la hauteur de la gare CFF par la mise en place de deux modérateurs verticaux (gendarmes couchés).
- 2) Réduction de la fluidité du trafic entre Nyon et la route de Bénex en rendant moins attractif ce trajet que celui de la route de l'Etraz.
- 3) Création d'îlots de verdure le long de la voie CFF.
- 4) Aménagement de places de stationnement intercalées (45 places).

De ce fait, Elle a mandaté le Service technique Communal pour réaliser l'étude de ce projet et élaborer un devis estimatif du coût des travaux envisagés, sur la base de soumissions rentrées pour les travaux de génie civil et de plantations.

3. CONSTRUCTION

Ces travaux se réaliseront en trois phases :

- 1) Terrassement dans la chaussée pour la construction de 22 îlots et 10 grilles de route.
- 2) Terrassement dans la chaussée pour la construction de modérateurs verticaux (gendarmes couchés).
- 3) Plantation d'arbres et d'arbustes dans les îlots.

4. COUT DE L'OPERATION

Génie civil	Fr. 60'000.--
Plantations et aménagements	Fr. 32'000.--
Divers et imprévus	Fr. 4'000.--
	<hr/>
Total	Fr. 96'000.-- =====

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 47/91 concernant la demande d'un crédit de Fr. 96'000.-- pour la construction de modérateurs de trafic sur la route du Curson,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/ d'adopter le préavis No 47/91 concernant la demande d'un crédit de Fr. 96'000.-- pour la construction de modérateurs de trafic sur la route du Curson,

- 2/ d'accorder un crédit de fr. 96'000.-- pour ces travaux,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 2'650.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4/ de prévoir la somme de Fr. 3'000.-- par année, destinée à l'entretien des plantations.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 octobre 1991 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

° AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J.-P. Frutiger



La secrétaire adj.

N. Pichon

